

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et d'Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE
Fédération des Aînés ruraux
de la Dordogne
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Périgueux

Canton : Périgueux-Ouest

Commune : Coulounieix-Chamiers (limite de Coursac, Marsac et Razac)

Lieu-dit : Perlijoux

Édifice : Borne de juridiction

DOSSIER n° 024.138.50.09.0828

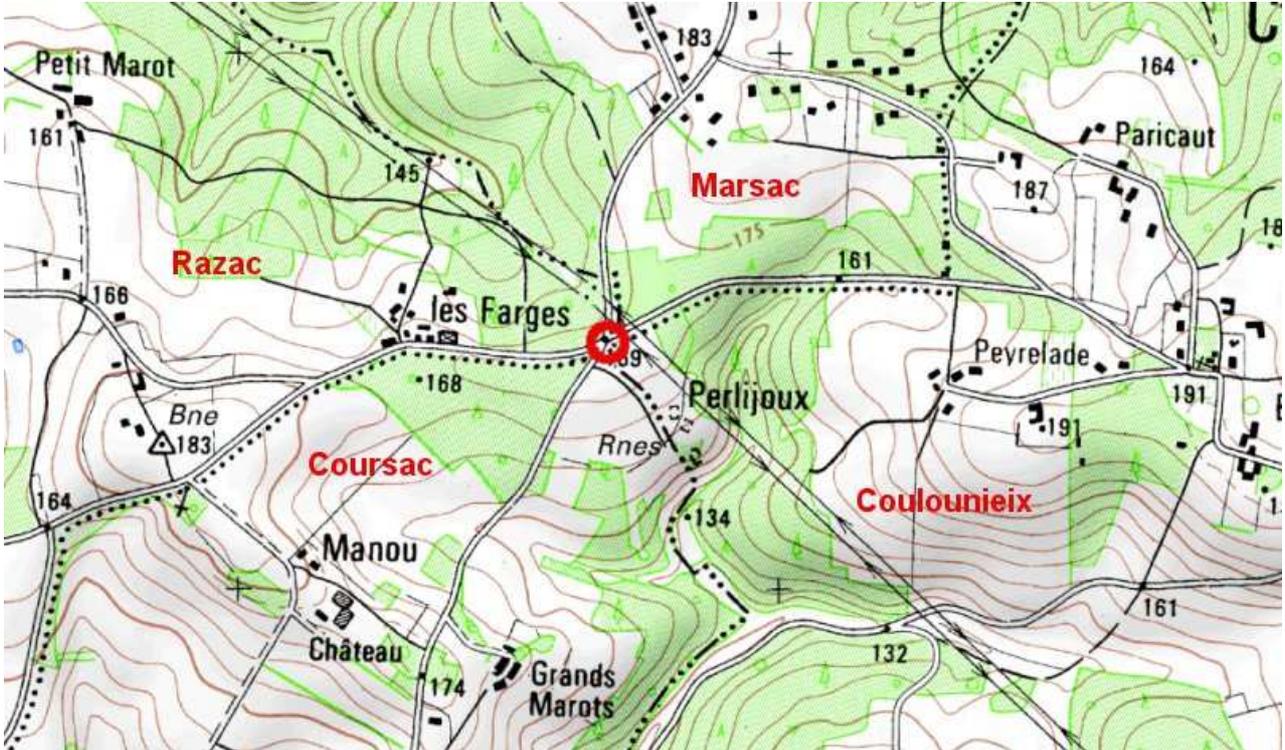
LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Cartes IGN - extrait du CD Carto Exploreur Dordogne Nord

Longitude : 00°39'13''

Latitude Nord : 45°09'46''

Altitude : 169 m



Échelle : Carte I.G.N. 1/25000°

LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre en date du : révisé en : 2008

Échelle : 1/1500 (Extrait du site géoportail)

Section :

Feuille n°

Parcelle non numérotée - Superficie : Nature : chemin

Propriétaire : Communes



LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date du : 1827

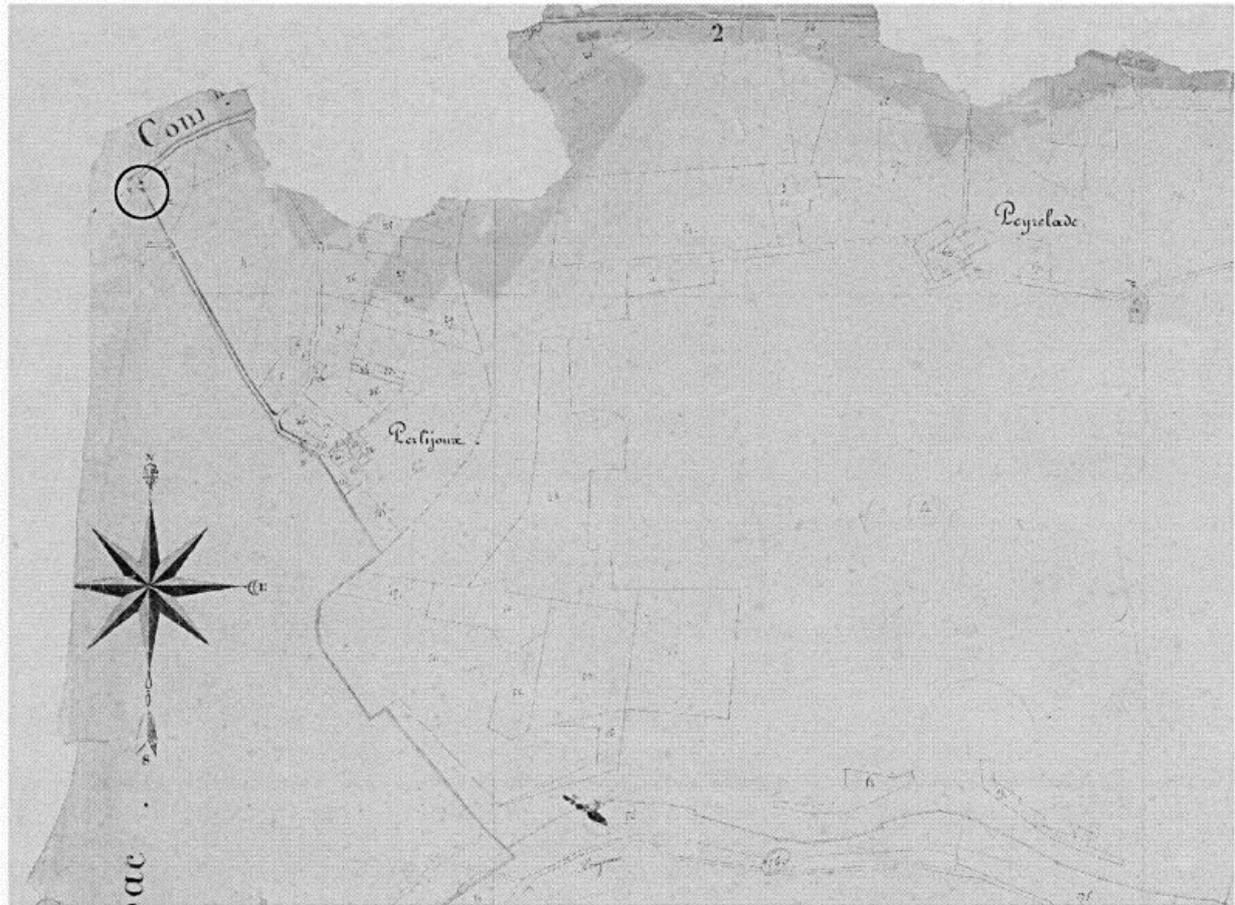
Échelle : 1/2500

Section :

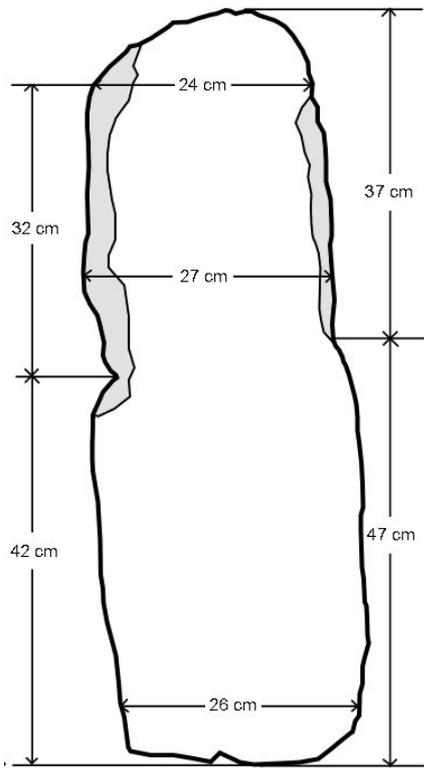
Feuille n° C1

Parcelle : non numérotée - Superficie : Nature : chemin

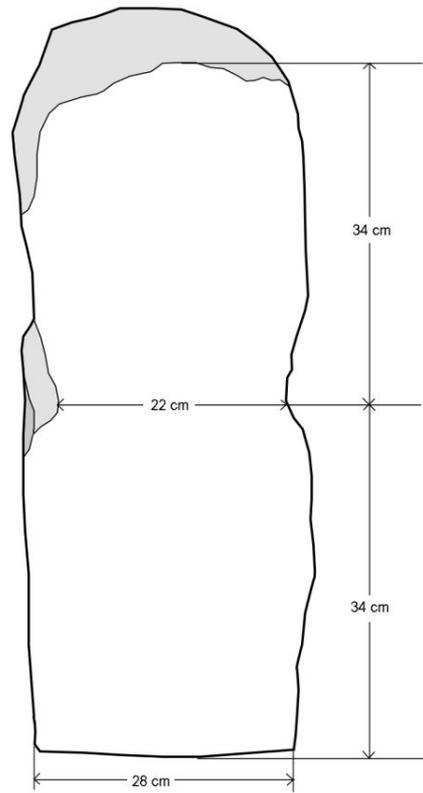
Propriétaire : commune



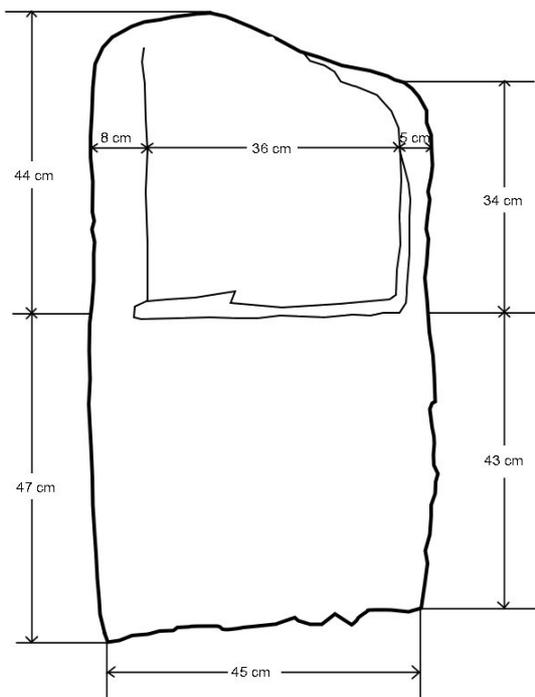
DESCRIPTIF GRAPHIQUE



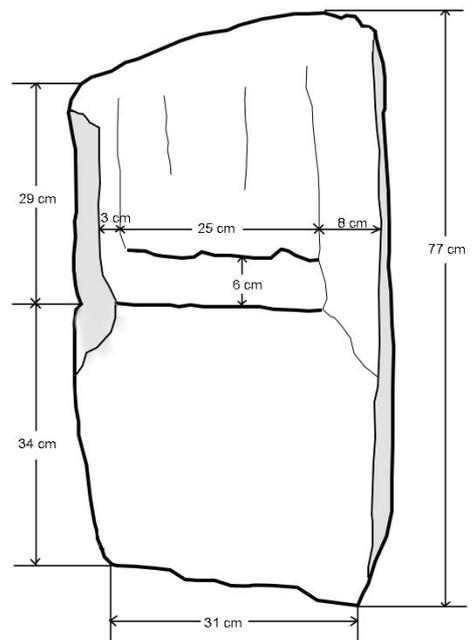
Face avant



Face arrière



Côté droit



Côté gauche

DESCRIPTIF ECRIT

La borne se dresse en bordure de route, contre une haie épaisse de thuyas, à l'intersection des petites routes conduisant de Coulounieix à Razac et de Marsac à Coursac, près du hameau de Perlijoux et de celui de Peyrelade. Elle est peu visible du fait de son isolement et d'un manque de mise en valeur.

Initialement à la frontière des quatre communes, elle a été déplacée à environ une dizaine de mètres et se trouve maintenant sur le territoire de la commune de Coulounieix.

C'est une borne en pierre monobloc, calcaire, à base rectangulaire.

Façade avant :

C'est la face en bord de route, mais en réalité c'est le côté, non gravé, de la borne. D'une hauteur de 80 cm, son sommet, plus étroit que la base, est arrondi, usé. Elle comporte un étranglement à environ mi-hauteur.

Façade arrière

Elle est semblable à la face avant, mais plus enfoncée dans la terre, d'où sa hauteur moindre (68 cm au lieu de 80).

Côté gauche

C'est en réalité l'une des façades gravées de la borne, celle tournée vers Coulounieix, qui portait les armes de la ville de Périgueux. De celles-ci sont encore visibles deux profondes gravures horizontales (le cadre quadrangulaire qui entourait les armes) et quelques gravures verticales à peine décelables.

Côté droit

C'est la face tournée vers Razac et Coursac. Elle portait les armes de l'Evêque Guillaume du Mas, évêque de Périgueux en 1491. La gravure horizontale du cadre qui entourait les armes se voient encore, mais cette face est encore plus dégradée que l'autre.

Pour se faire une assez bonne idée des armes représentées, il faut regarder la pierre de St Augûtre, beaucoup mieux conservée : pour Périgueux, trois tours ; pour l'évêque, trois besans traversés d'une barre à gauche, crosse et mitre en haut à droite.

La hauteur visible maximum est d'environ 90 cm, mais la hauteur totale, si l'on en juge par la pierre de St Augûtre, doit être d'environ 1m60.

DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Situation générale



Face avant



Côté gauche



Côté droit



Face arrière



Détail des gravures face gauche



Détail des gravures face gauche



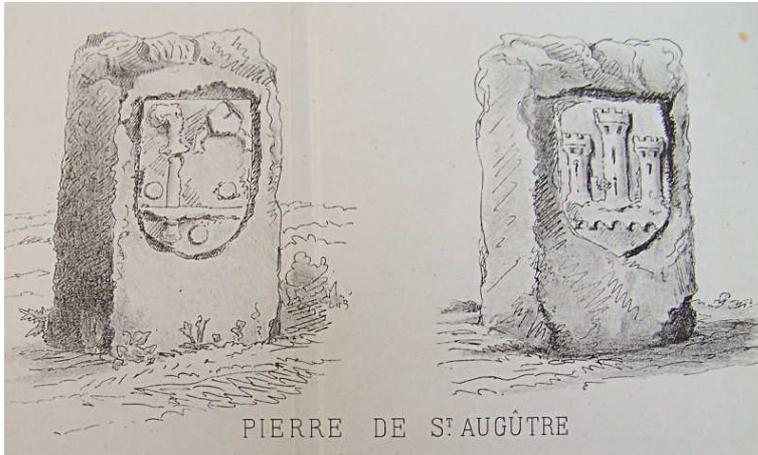
Vue depuis la route de Marsac



Vue depuis la route de Razac

Les autres bornes de juridiction

La pierre de Saint-Augùtre



Dessin de l'abbé Brugière en 1882
(B.S.H.A.P. N°IX - pp.213-222)



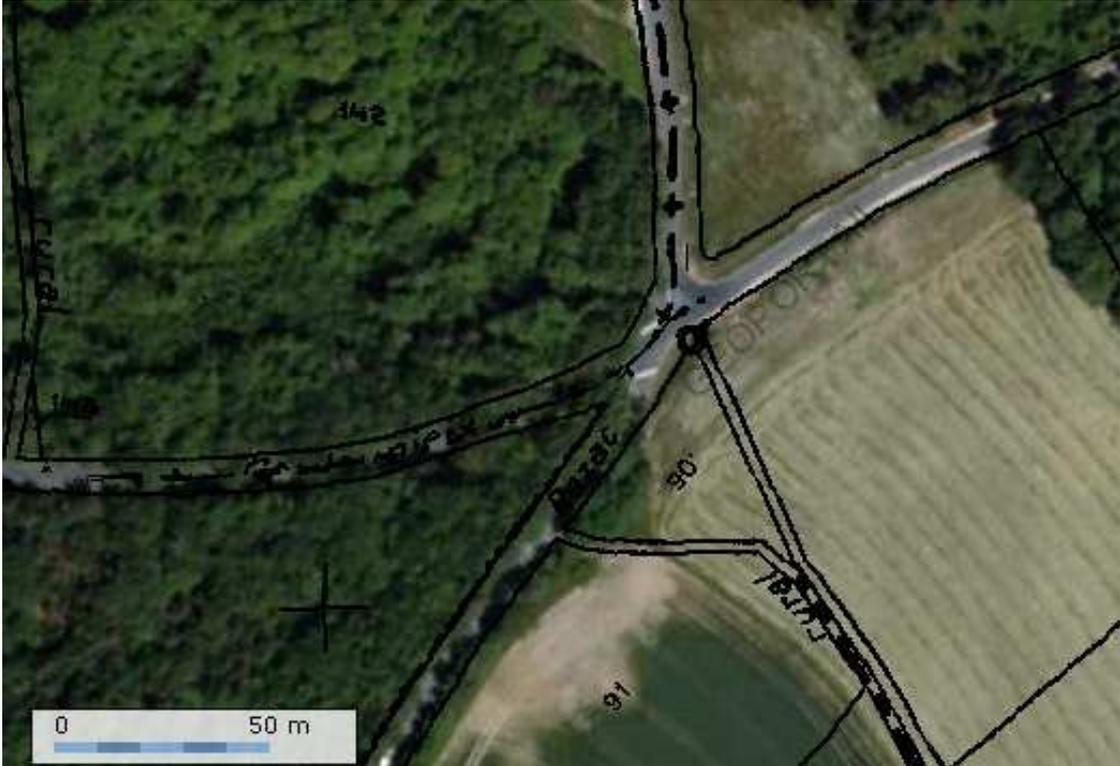
Face avant
Les armes de Périgueux

La pierre trouvée au Pont du Cerf



Face arrière
Les armes de l'évêque

Extrait du site Geoportail



HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

Une limite de juridiction

Cette pierre fut dressée vers la fin du XV^e siècle à la limite des juridictions de la ville de Périgueux et de l'évêque de Périgueux (la paroisse de Coulounieix pour la ville, celles de Coursac, Marsac et Razac pour l'évêque).

Depuis l'union signée en 1240 entre la Cité et le Puy-Saint Front, des litiges éclatèrent à plusieurs reprises entre la nouvelle communauté de la ville de Périgueux et soit les Evêques, soit les Comtes du Périgord.

En 1382 l'Evêque Pierre Tison intenta un procès à la ville à propos des limites de leurs juridictions : « *Il y eut un procès en l'an 1382 entre lesveq. appelé Pierre contre la communauté sur les limites des paroisses d'Agonac, Marsac, Coursac, Saint-Laurent-du-Manoyre et autres choses dépendantes du temporel dud. esveq.* » (Inventaire manuscrit des archives de l'hôtel de ville de Périgueux en 1598, cité par H. Brugière dans son article sur la Pierre de Saint-Augûtre)

Le procès ne se termina qu'en 1491 - Gabriel du Mas était alors évêque de Périgueux - et il fut décidé d'ériger des bornes gravées d'un côté aux armes de la ville de Périgueux (trois tours), de l'autre à celles de l'évêque (trois besans traversés d'une barre, crosse et mitre).

Aujourd'hui il ne reste que trois pierres : la pierre dite de Saint-Augûtre (actuellement exposée dans le cloître du musée de Périgueux, une pierre trouvée au Pont du Cerf (actuellement dans la cour du Centre social St Exupéry de Chamiers) et la pierre Panlaire, la seule toujours à son emplacement initial.

Celle-ci est très usée, les armes gravées ne se voient plus, on peut tout juste deviner du côté tourné vers Coulounieix la trace des trois tours de Périgueux, bordées d'un cadre quadrangulaire et non dans un écusson contrairement aux deux autres pierres. Du côté Coursac, les armes de l'évêque sont illisibles. Usure du temps ou déprédation due à la Révolution ?

Selon l'abbé Brugière, le nom de *panlaire* signifie *pierre, poteau ou pilori*.

Coutumes et superstitions

« *D'après une ancienne tradition qui s'est conservée dans le pays, chaque année, MM. les curés de Coulounieix, de Coursac, de Razac et de Marsac, auxquelles cette pierre est contiguë, se rendaient là en procession. La cérémonie étant terminée, était dressée sur ladite pierre une table disposée de telle sorte que les curés des quatre paroisses pouvaient participer à un même repas confraternel.* » (Abbé Brugière, B.S.H.A.P. N°II, 1875)

Sources orales :

- M. JP. RONTEIX nous a indiqué l'existence de cette pierre dans la commune
- Mme Martine SOUILLER la responsable de la mairie annexe de Coulounieix bourg
- Mme SAUTET la responsable des archives de la mairie de Coulounieix
- Mme Raphaëlle Gaëlle MASSON Bibliothèque annexe de Coulounieix
- M. le maire de COURSAC

Sources écrites :

- M. Jean-Claude CARRERE (historien de la commune et ancien enseignant) : *Coulounieix-Chamiers, Histoire et histoires*, Ed. Pierre Fanlac, 1988
- M. l'Abbé Brugière (curé de Coulounieix et historien), dans les bulletins de la S.H.A.P. : N° II (1875), IX (1882) et XVI (1892)

DEVENIR DE L'ÉDIFICE OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR

Cette pierre, située sur la commune de Coulounieix, à une très faible distance de la limite des quatre communes, est revendiquée par les quatre communes et figure parmi les « richesses » des quatre communes.

Le site, en bordure de route, est relativement bien entretenu, il faudrait toutefois tailler la haie de tuyas qui a tendance à vouloir cacher la borne.

Il nous paraît souhaitable de la laisser en place sur le site. Un petit panneau explicatif serait bienvenu.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Noms et prénoms des rédacteurs

Hélène GABRIEL

Ginette LEBRETTE

Catherine SCHUNCK

Dessins de François SCHUNCK

Dossier achevé le : 31 janvier 2009

Date de dépôt au C.A.U.E.